

E 2001(E)1976/17/263
[DoDiS-10391]

L'Ambassadeur de Suisse à Paris, A. Soldati, au Département politique

Copie d'émission

T N° 103

Paris, 21 mars 1962, 17 h 35

Couve de Murville m'a convoqué aujourd'hui à 16.00 heures pour dire combien le Gouvernement français avait regretté d'avoir eu recours aussi fréquemment et avec autant d'insistance à la patience et à l'aide efficace du chef du Département politique fédéral¹, notamment dans la phase concernant l'arrivée en Suisse de Ben Bella². Les changements de dispositions du groupe de Ben Bella et aussi des techniciens d'Air-France ont entraîné des instructions toujours codifiées. Au vif regret de Couve de Murville, on a dû harceler le Chef du Département qui a bien voulu, d'heure en heure, prendre patiemment les dispositions les meilleures. Interlocuteur saisit cette occasion pour remercier la Suisse pour ce qu'elle a réellement contribué au résultat finalement acquis³.

En passant, mon interlocuteur ne cache point que la tâche du nouveau haut-commissaire français en Algérie sera ingrate, que la population (dans les deux seules villes d'Alger et d'Oran il est vrai) restera en dissidence pendant longtemps, n'acceptant pas le fait accompli. L'autre partie, les musulmans, qui manquent d'ailleurs d'un chef de file d'une autorité indiscutée, réservera encore des surprises ingrates. L'avenir n'est pas jugé facile au Quai d'Orsay.

Interlocuteur est heureux que la dernière hypothèque colonialiste étant levée, le prestige moral de l'Europe s'en trouve rehaussé.

1. *F. T. Wahlen.*

2. *Sur le transit par la Suisse de Ben Bella après sa libération en France et avant son arrivée en Algérie, cf. E 2001 (E) 1962/1976/17/259.*

3. *Sur la contribution de la Suisse aux accords signés à Evian, cf. la table méthodique: Bons offices et activités humanitaires.*

